L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 8 JANVIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEUX vaches perdues—Le propriétaire peut les avoir en s'adressant à Mme Weep Roberson, 8 Washington Avenue.
8 janv—1f

P. WERLEIN, 135 rue Canal, meilleure maison, meilleur marché, venez voir les beaux Pianos Weber et Mathushek. Prix réduits. Conditions faciles.

MM. THURBER, dentistes, ont transféré leur cabinet de consultation et de travail des Nos 139 rue Royale et 130 Canal au No 14 rue Baronne. 13 déc—1m

DEMANDES.

ON demande—Aux Nos 8 et 10 Royale, une femme blanche, comme cuisinière, et une jeune fille pour s'occuper du ménage. On exige les meilleures références. 7 janv—2f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A vendre—UN POSTE AUX HUITRES, bien achalandé et situé dans le Second District.
Ecrire aux initiales F. B., bureau du journal.
7 janv—6f.

BONNE occasion.—GROCERIE à vendre. S'adresser aux initiales J. H. H., bureau de l'ABEILLE. 7 janv—15f.

A vendre en totalité ou en partie l'habitation Mousecour, bien connue, située dans la paroisse Plaquemine, à environ quarante-cinq milles plus bas que la Nouvelle-Orléans. Conditions faciles. Pour plus amples détails s'adresser à B. Salor, No 165 rue Marais, entre les rues Ste Anne et Dumaine, Nouvelle-Orléans.
5 jan—1m.

A Vendre—Pour cause de départ—Un Café et restaurant, vis-à-vis du Marché Français, rue Decatur, et ayant une bonne clientèle. S'adresser à F. B. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 17déc—1m

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse.
29nov—

Assurances et Banques.

Banque des Citoyens de la Louisiane—Département de la Banque—Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1886.—Avis—L'élection annuelle des directeurs de cette banque pour servir pendant l'année courante, aura lieu à la banque, le LUNDI, 1er jour de février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOS. TARLETON,
Caissier
2 jan—1m 3 f p s.

Bureau de la Mutual National Bank—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.—A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue le 29 courant, un dividende de Quatre pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.
JOSEPH MITCHEL,
Caissier.
31déc—10f

Hibernia National Bank.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.—Un dividende de cinq (5) pour cent, libre de toutes taxes, sera payé sur demande.
Pour le Conseil de Direction;
CH. PALFREY,
Caissier.
1er janv—7f

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1885.—A une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER,
Caissier.
1er jan—7f

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1885.—Une élection de Directeurs pour l'année suivante aura lieu au local de cette Banque, 106, rue du Canal, MARDI, 12 janvier 1886, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL,
Caissier.
13déc—au 12 jan

Bureaux de la N. O. Gaslight Co.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.—Conformément à la charte de la New Orleans Gas Light Company, la réunion annuelle des actionnaires pour l'élection de Sept Directeurs pour servir pendant l'année courante, sera tenue au bureau de la compagnie, le MARDI, 12 JANVIER 1886, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Le livre de transfert sera clos à partir du deux au vingt deux janvier.
V. VALLOIS,
Secrétaire.
31déc—à date

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans 15 décembre 1885.—A une réunion régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, un DIVIDENDE semi-annuel de TROIS PIASTRES par action a été déclaré et fait payable le VENDREDI 15 janvier 1886.
V. VALLOIS,
Secrétaire
16 déc—1m

Bureaux du New Orleans City and Lake Railroad Company, No 102 rue du Canal (deuxième étage), Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1885.—A une réunion régulière du CONSEIL DE DIRECTION, tenue le 9 du courant, un DIVIDENDE TRIMESTRIEL D'UNE PIASTRE ET CINQUANTE SOUS par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du LUNDI 11 janvier 1886. Le livre de transfert sera clos du 1er au 11 janvier.
W. E. LEVERICH,
Secrétaire.
26déc—16f

Avis.

LA maison Desforges, Montagnet & Cie est dès ce jour dissoute d'un commun accord. M. H. J. Montagnet se retirant. M. L. O. Desforges seul signera pour la liquidation.
L. O. DESFORGES.
H. J. MONTAGNET.
JOS. B. WILLIAMS.

Avis.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société dans le but d'exploiter le commerce de gros et de détail de charbon à l'ancien emplacement No 34 rue Carondelet sous la raison sociale Desforges, Jung & Cie, comme successeur de l'ancienne maison Desforges, Montagnet & Cie, et s'occuperont des affaires de la maison en liquidation.
L. O. DESFORGES, N.-Orléans.
L. A. JUNG.
JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg.
1er janv—7f

Avis.

LA maison J. P. Sarrazin, Fils et Co., est dissoute d'un commun accord. L'un quelconque des associés signera pour la maison en liquidation.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.
J. RENÉ SARRAZIN.
J. STANISLAS LANDRY.

Avis.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société dans le but d'exploiter le commerce de tabac en général comme fabricants et marchands de tabac et de cigares, sous la raison sociale J. P. Sarrazin's Son & Co. avec M. Jules P. Sarrazin en commandite.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1886.
J. RENÉ SARRAZIN.
J. STANISLAS LANDRY.
J. P. SARRAZIN,
En commandite.
1er jan—1 sem.

N. O. 1er janvier 1886.

NOUS, soussignés, avons formé à partir de ce jour une association sous la raison sociale Montagnet, Trémoulet & Cie., dans le but de nous occuper du commerce en gros et au détail du charbon; bureau : 30 rue Carondelet.
HENRI J. MONTAGNET.
JOSEPH C. TREMOULET.
NOAH SCOVELL.

Hy J. Montagnet, anciennement de la maison Desforges, Montagnet & Cie, sollicite respectueusement le patronage de ses amis et anciens clients.
1er janv—2sem

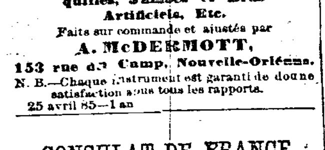

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25 avril 85—1 an

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Janvier 1886.

Aller, les époux	Mathien Emile Louis
Arnoux Nicolas	Maysonnave Pierre
Auger Alfred	Magnan Jacques
Bouges Julien Jn Augustin	Mollard Antoine
Bouly régula Vve Gut	Mouren Victor
Canot Victor Alexandre	Mouren Sophie
Coquelet	Mouren Marie Joséphine
Chourreau Bernard	Provensal Mme Vve
Cheval M & Mme (3)	Paret Claude
Castaing Jean Marie	Prioré artiste musicien
Dumas Pierre Alcée	Pérochain Stephen
Durand David	Pagnerre Achille (2)
Dréano Alex. Jacques Marie	Perrau Albert Louis
Estrade Joseph	Roussel Simon Edouard
Estébenet Louis et Baptiste	Robin Mme Vve née Labiche
Euryole Jean Baptiste François	Rentemann Anne Marie dite Flesck
Fauvelle F A	Soulié les époux (Nlle-Iberie)
Fonta Jean Horticulteur	Sauvegrain Théophile
Forstall & Sons (2)	Tourrette Jean
Guillot Vve Armantine	Tomlinson Mm Vve née Althée Connangère (3)
Hank C. B.	Tilloy Paul
Henrion Baptiste	Terrasse Mme Vve née Doriencourt
Imbert Albert	Tujague Vve Raffin née Jones
Jacques Honoré	Vallon Jules
Kieffer Justin Vandely et Martin	Vignes M et Mme (4)
Korb Ferdinand	Vincent Victor restaurateur
Lazoux Félix	Vincent Adolphe et Elvire
Lerouge Marie	
Leportier Mme	

LETTRES.

Crindart Eugène (2)	Poisson Charles musicien (2)
Fort Poey Jean	Arguit Hypolite
McCarthy Charles	Bruirulon René
St Michel Benjamin	Varney Georges
Merineau Pierre François	

Le Gérant,
JULES BŒUFVÉ.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE A,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 12 JANV. 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	6,000, ...	12,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)
Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

Etat de Situation

—DE LA—

BANQUE NATIONALE D'ETAT

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

Le 31 décembre 1885.

—ACTIF—

Bons des E.-U., en garantie de la circulation		$ 425,000 00
Autres bons et actions		186,076 65
Immeubles		182,205 58
Primes sur des bons E.-U.		37,000 00
Prêts à échéance et escomptes		1,049,542 18
Prêts sur demande	$256,457 61	
Fonds cinq pour cent	19,125 00	
Change	348,525 73	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	219,193 09	
Comptant en caisse	1,142,547 05—	1,985,848 48
Total		$3,865,672 89

PASSIF.

Fonds capital		$ 425,000 00
Surplus et profits		379,885 95
Circulation		382,360 00
Dépôts individuels	$2,328,057 42	
Dû par des banques et des banquiers	350,369 52—	2,678,426 94
Total		$3,865,672 89

T. R. ROACH, Caissier.

Succursale de la Banque Nationale d'Etat.

Encoignure Royale et Conti.

Fournit des traites pour toutes sommes sur les villes suivantes de France: Paris, le Hâvre, Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Tarbes, Pau et Toulouse; aussi sur l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et l'Espagne; fait le change sur New York, San Francisco et autres places et reçoit des Dépôts.

Collections faites avec promptitude, et remet au taux le plus bas du change.

M. F. LAPLANTE a charge du comptoir de change.

PIERRE LANAUX,
Vice-Président et Gérant.

3 janv

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

51 rue du Camp.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES,

Le 31 décembre 1885.

ACTIF.

Actions et Bons [valeur sur le marché]	$87,380 00
Prêts et hypothèques	79,991 65
Prêts sur demande [garantis par des valeurs collatérales]	312,753 65
Comptant en caisse	50,607 43
	$530,732 73

PASSIF.

Actions du capital payées		$100,000 00
Profits indivis		25,463 57
Gains après toutes taxes et dépenses soldées	$27,205 05	
Moins $7937 14 payés aux déposants sous forme d'intérêt; et $8000 aux actionnaires durant l'année courante	15,937 14	
Réserve des bénéfices de cette année	$11,267 91	
Ajoutez les profits indivis existant depuis le 31 déc. 1884	14,195 66	
Total de la réserve	$25,463 57	
Dû aux déposants		405,129 16
Dividendes non réclamés		140 00
		$530,732 73

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.
Assermenté pardevant moi ce 2 janvier 1886.
W. O. HART, Notaire.

Directeurs.

H. ZUBERBIER.	S. HERNSHEIM.
J. HASSINGER.	J. E. MERILH.
FRANK RODER.	JOHN THORN.

3 janv—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2d jour de juillet 1885, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Félicie M. Harang vs. E. F. Meunier, son époux.—No 14,072, Division A.—Sur motion de l'avocat de la demanderesse, sur le témoignage formé à l'appui de sa demande, la loi et le témoignage étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré, le 4 mai 1885, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Félicie M. Harang, épouse de Eugène F. Meunier, et contre son dit époux, durant la séparation de propriété entre eux, et qu'elle soit et est reconnue la propriétaire dans son droit distinct de la vacherie mentionnée dans sa pétition et comme il y est dit, composée de quatorze vaches, un cheval, un wagon et les ustensils usuels. Il est en outre ordonné et décrété que le défendeur paye les dépens du procès.
Jugement rendu le 2 juillet 1885.
Jugement (signé) le 6 novembre 1885.
(Signé) A. L. Tissot, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, de la ville de la Nlle-Orléans, ce 18me jour de novembre 1885, de l'année dix huit cent quatre-vingt cinq.
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
2 déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. E. & P. Moses vs leurs créanciers—No 16,239—Division E. Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de E. & P. Moses et aussi Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de ladite raison sociale soit tenue et convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le LUNDI 1er jour de février 1886, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et rémission, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les propriétés desdits pétitionnaires soient suspendues, et que E. B. Kruttschnitt, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—3 f en 30 j.

ANNONCE JUDICIAIRE.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Blanche A. Stackhouse, épouse de Edgar M. Vallette vs Son époux, Division E. No. 15,568.

JE CERTIFIE ici que le 17me jour de novembre 1885, un jugement a été rendu par cette cour dans la susdite affaire, dans le langage et les chiffres suivants, savoir: Mme Blanche A. Stackhouse, épouse de Edgar M. Vallette vs Son époux—Division E. No. 15,568.

Sur motion de Henri P. Dart, avocat de la plaignante, et sur la preuve dûment fournie à l'appui de la prière de ladite plaignante, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 12 novembre 1885, soit maintenant confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante, Mme Blanche Annette Stackhouse, et contre le défendeur, Edgar M. Vallette, son époux, décrétant une séparation de biens entre la dite plaignante et son dit époux et une dissolution de la communauté de gains et d'acquets existant jusqu'ici entre eux.

Il est de plus ordonné que la propriété et le droit de possession de la propriété mobilière décrite dans la dite pétition enregistrée soit reconnue et que le défendeur paie les dépens du procès.
Jugement rendu le 17 novembre 1885.
Jugement signé le 23 novembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS,
Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de décembre, en l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq.
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier
13 déc—3f en 30j

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annunciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 4me jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5 janv—5, 12, 19, 26—fév 2, 6

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

J. VERGNOLE VS A. CARRIÈRE & FILS, Fi fa, contre Emile L. Carrière et Chas J. Carrière in solido—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No 10,648.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI vingt-troisième jour de janvier 1886 à 12 M., à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS de Emile L. Carrière et de Chs. J. Carrière dans et à la succession de leur feue mère Veuve Antoine Carrière, No 15,347 de la Cour Civile de la Paroisse d'Orléans. Les dits intérêts consistent en un septième (1/7) de part revenant à chacun des dits Emile L. Carrière et Charles J. Carrière; la dite succession consistant principalement en une réclamation due par la succession de feu Antoine Carrière à la dite Mme Carrière et s'élevant, premièrement, à $4188 et un dividende d'environ (5 pour cent) cinq pour cent sur environ $16,000, et tels autres dividendes qui pourraient être par la suite déclarés aux créanciers ordinaires de la dite succession du dit Antoine Carrière.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-et-unième jour de décembre 1885.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
23déc—23 30 jan2 9 16 23

ANNONCES JUDICIAIRES

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Emile Laronssini vs ses Créanciers.—No. 16,336.—Division D.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Emile Laronssini soient et par le présent acceptées par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant John R. Legier, notaire en cette ville le mercredi 10me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires dudit pétitionnaire et de choisir un syndic et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre ledit Emile Laronssini soient suspendues et que René Beauregard Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle Orléans, 6 janvier 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN,
Député-Greffier.
8 janv—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement, etc. vs Leurs Créanciers—No. 16,051, Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire et le tableau amendé annexé soit enregistré et l'ordre de procédures pour un sursis précédemment accordé dans cette affaire soit déchargé, que la cession des biens des pétitionnaires Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John L. Laresche, notaire en cette ville, Jeudi le 11me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Artigues soit nommé syndic provisoire des dits créanciers, et qu'il soit reconnu comme tel après avoir prêté serment et fourni un cautionnement de dix mille piastres conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 jan—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs Leurs Créanciers—No. 16,382, Division D.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Scannell & Lafaye, ainsi que de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, Lundi le 8ème jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et rémission, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Branch K. Miller, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que les dits créanciers soient notifiés conformément à la loi à assister à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1886.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 jan—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,283. Division D.—Solomon Félix vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Solomon Félix soit convoquée et tenue pardevant A. A. Lazarus, Esq. notaire en cette ville, Lundi 1er février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Spearing, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1885.
[Signé] A. L. TISSOT.
Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN.
Député-Greffier.
27 déc—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Alex. Kalman vs. Ses Créanciers—No. 16,076—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Alex. Kalman soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 30ème jour de janvier, 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Il est de plus ordonné que l'argent délivré dans cette affaire soit placé entre les mains du greffier de cette cour pour être déposé dans le dépositaire judiciaire, sujet à un ordre futur de cette cour.
Nouvelle-Orléans, le 5 décembre 1885.
[Signé] HENRY L. LAZARUS,
Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
6déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. H. Fernandez vs. ses créanciers—No 16,192. Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de L. H. Fernandez soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, le 31e jour de janvier A. D. 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de déterminer et prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit L. H. Fernandez soient suspendues, et que Meyer Guthein, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1885.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN.
GEO. P. CAZELAR.
Députés-Greffiers.
18 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—W. B. Merchant vs. Ses Créanciers—No 16,084—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Washington B. Merchant, soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Robert P. Upton, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 23me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire Washington B. Merchant soient suspendues, et que Lawrence O'Donnell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS,
Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5déc—3f en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Judah Chandler vs. ses créanciers—No 16,112, Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Judah Chandler soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. P. Upton, Esq., notaire en cette ville, JEUDI, le 14ème jour de janvier 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. S. Benedict, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. E. McVean & Co. vs. Leurs Créanciers—No. 16147—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire sous la raison sociale de C. E. McVean soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers pour les raisons énoncées dans cette affaire, ait lieu pardevant W. O. Hart, notaire le 14ème jour de janvier 1886, et que Jas. Lingan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, de plus la raison sociale insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite raison sociale et contre W. T. Wall, un des membres, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1885.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
11déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry A. S. Backer vs. Ses créanciers.—No 16,313, Division A.—Ordre de Cour-Que la cession des biens du pétitionnaire, Henry A. S. Backer, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq. notaire, en cette ville, le LUNDI, le 1er jour de février 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. Howard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 29 Décembre 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er jan—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—William H. Murphy vs. ses Créanciers.—No. 16,220—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William H. Murphy, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 23me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit William H. Murphy soient suspendues et que Ernest J. Merai, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1885.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans, Hansell & Webster vs leurs créanciers—No 16,328—Division C.—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de Hansell & Webster et de William S. Hansell et Frank B. Webster individuellement comme membres de la dite raison et de William S. Hansell comme seul propriétaire de l'actif et liquidateur de l'ancienne raison sociale de M. J. McFarlane & Co, est et soit par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers. Et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI, 6me jour de février 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et choisir un syndic et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les personnes ainsi que contre les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.
[Signé] F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN,
Député-Greffier.
2janv—3 f en 30 j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Laguy, une interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2,018—En vertu d'un jugement et ordre rendus le 31 décembre 1885, à moi adressés, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date, jusqu'à parfait paiement, et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de non aliénation, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, et transfert de la police d'assurance.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9jan—9 16 23 30 fév6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T Johnson, etc.

Veuve Clémence Bernard vs. Octave F. Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

La cale et le corps du bateau à vapeur ou navire nommé Godfrey T. Johnson, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, bouilloires, mobilier, câbles, appareils et tout ce qui y appartient ou enfait partie; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-six 52/100 ou à peu près; numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 85,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve, à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Olivier et Valette, dans le Cinquième District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29déc—29 jan5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

John A. Scannell et John J. Gidière vs John Hennessey et Frère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 16 janvier 1886, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Toutes les marchandises et effets mobiliers, etc., qui se trouvent sur la propriété située au coin nord-ouest des rues Magasins et Girod, et occupée par les défendeurs comme fonderie et fabrique de tôles; le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 janv—5,9,13,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

B. Maylie vs. James A. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 15,141.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre portant les mots et les chiffres suivants:

$8000 00. Nouvelle-Orléans, 6 mai 1882.

Six ans après date, je promets de payer à l'ordre de James Alexander Davidson Huit mille piastres, valeur reçue, avec intérêt au taux de —— pour cent par an à partir —— jusqu'à paiement.
[Signé] HENRIETTA DAVIDSON.
Endossé par
JAMES A. DAVIDSON.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant un billet avec garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acheteur déduira du montant de son enchère et payera au comptant les frais de publication, ainsi que ceux du shérif, du greffier, etc., soit environ soixante-quinze piastres.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—janv 5 9

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Theo. M. Hurst vs Jno Carter, Henry Lawson et Jno Ward.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente, à l'encan SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, sur le Nouveau Bassin, (côté rue Julie) entre Franklin et Liberty—
La propriété ci-après décrite, à savoir:
La goëlette Charles Perry, ses mobilier, apparaux, etc., comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin, côté de la rue Julie, entre Franklin et Liberty.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—9,16,23,30—janv 6,9.

J. J. Paquette vs Economie Motor Co.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 6,542.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 9 janvier 1886, à 11 heures a. m.—
Une machine à gaz complète de la manufacture Economie Motor Co., d'après un inventaire enregistré au mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
27 déc—jan 4 9

AVIS DE SUCCESSION.

David Danziger vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 15,498—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de David Danziger et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Selim Barnett, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8janv—8 12 17

Succession de F. J. Burch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,405— Division —Attendu que P. S. Wiltz, jr. administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu F. J. Burch, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
8 jan—8,12,17

Succession de James Govan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,299—Division B. Attendu que Ellen Govan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Govan, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
3janv—3,8,12.

Succession de J. F. Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,775—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau final et compte présentés par Mme Vve J. F. Barthelemy, exécutrice testamentaire de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 déc—29—janv 2,8

Succession de Frank Semaria.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,307—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. W. Chapman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29déc—29—2,8 janv

Succession de Mary Jacobs Hartenstein femme, &c.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,388—Division C.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Jacobs Hartenstein femme, etc., décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7janv—7 12 16

Succession de Mme John George Koepke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,315—Division B.—Attendu que George A. Koepke, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme John George Koepke, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1 janv—1,6,10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,554—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Le droit d'occupation, à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1886, de ce certain magasin situé à l'encoignure sud-ouest des rues Canal et St-Charles, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et St-Charles, avec tout ce qui y appartient. Le dit magasin ayant été anciennement occupé par MM. C. E. McVean & Cie, comme un magasin de marchand tailleur et de vêtement confectionné pour homme.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3jan—3 4 5 6 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu et signé le 1er juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro seize qui est borné par les rues Chartres, Conti, St. Louis et Decatur, anciennement Vieille Levée; le dit lot est désigné par la lettre H sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro soixante-et-onze et aussi désigné par le numéro dix-sept sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant M. Lafitte, ancien notaire en cette ville, le 6 janvier 1823.

Le dit lot mesure vingt pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Decatur, anciennement Vieille-Levée, vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Conti, puis courant à un angle droit neuf pieds, dix pouces et deux lignes et puis courant sur une autre profondeur de dix pieds, trois pouces et sept lignes, puis courant sur un angle droit deux pieds, dix pouces et une ligne vers la rue St Louis, puis une autre profondeur de deux pieds, trois pouces et cinq lignes, puis quatorze pieds, deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, puis une ligne de profondeur de vingt pieds, sept pouces et deux lignes, puis courant à angle droit vers la dite rue Conti jusqu'à ce qu'il touche une dernière ligne de profondeur qui mesure vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes au point de départ.

Etant la même propriété que feu Carl Fischer a acquise de Baptiste Navarro par un acte passé pardevant Jos. Cuvillier, alors notaire en cette ville, le 18 février 1873.

2° Un certain îlet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rues New St-Bernard, Annette, Abondance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-six de son livre de plans numéro sept, et c'est là ce que le feu Carl Fischer a acquis de Henry Armant par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 14 août 1873.

3° Un certain îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Troisième District de cette ville, et borné par les rues New St Bernard, Treasure, Annette et Abondance, subdivisé en vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement sur un plan de C. A. De Armas, du 14 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, et c'est la même propriété que le dit feu Carl Fischer a acquise de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 16 mai 1874.

4° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Julia, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme lots numéros neuf et dix sur un plan annexé pour référence, à un acte passé pardevant O. Morel, notaire en cette ville, le 3 juin 1867, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds un pouce et six lignes et de face à la rue Julia. Le lot numéro dix mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds six pouces.

Etant la même propriété que le feu Carl Fischer a acquis de Peter Kuhn par acte passé pardevant E. Lauer, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1871.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, portant intérêt de huit pour cent par an, la dite portion à crédit sera garantie par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant Charles E. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15déc—15,22,29—jan5,7,12,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary E. Heicke vs. Peter Mossel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 12 janvier 1886, midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Grands-Hommes et Craps, mesurant trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces quatre lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 déc10.17.24.31—jan7.12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mélanie Delpierre Breton, épouse de Eugène Brice Sentre vs Mme Elizabeth Gehlback, veuve de Morris Raschke et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,766—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 12 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Deux certaines portions de terre, formant une partie de deux lots de terre désignés par les numéros un et deux de l'îlet borné par les rues Dumaine, Miro, St Philippe et Galvez, conformément au plan de Bozin et Bolèle, en date du 30 avril 1849 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire en cette ville, lesquelles deux portions de terre se touchent et mesurant chacune trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante-dix pieds, la portion du lot No un forme l'encoignure des rues Dumaine et Miro.

2° Une certaine portion de terre formant la partie du fond de deux lots de terre, désignée par les numéros un et deux de l'îlet borné par les rues Dumaine, Miro, St Philippe et Galvez, conformément au plan de Bozin et Bolèle, en date du 30 avril 1849 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire en cette ville, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de soixante pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dites portions de terre, étant les mêmes propriétés que le feu Morris Raschke a acquises de Alfred Rousseau, conformément à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 4 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10déc—10,17,24,31—janv 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs. Mme Mary McKay, femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,584—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Burthville, paroisse Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Jennett, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété des feu Foucher de Circé, maintenant City Park; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sa ligne de côté sur le côté vers le dit City Park est d'une distance de quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qu'elle se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit îlet d'après un plan de la dite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884 à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans; le dit îlet de terre est désigné comme îlet numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 déc—19 26 janv 2 7 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Pierre Rohrer vs. Patrick Murphy, individuellement et comme exécuteur testamentaire de Catherine Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,048—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 janvier 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Quatre certains lots de terre contigus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Richard, Religious et Orange, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, et mesurant chacun vingt-cinq pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard.

Ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23déc—23 30—jan 6 13 20 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 8 janvier, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 8 janv—

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée No 226 rue Howard.

Lot vacant rue Johnson.

Succession de ESAU CARTER, décédé.

A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans Division A, daté le 2 janvier 1886, dossier No 14,791, pour le compte de la succession de Esau Carter, décédé, il sera vendu à l'encan—

1° L'intérêt d'un-quart indivise dans un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (sujet à certains droits d'usufruit énumérés ci-dessous), situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Freret, Julie et Cypress, désigné par le lot No 217, et mesurant 25 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en TROIS MAISONS EN BOIS A DEUX ÉTAGES avec au vent au fond et une citerne, connues comme le No 226 de la rue Howard et contiguës à l'Eglise Baptiste Africaine. Les maisons ont ensemble 8 chambres, il y a sur la maison du fond ou la troisième en arrière de la rue Howard, droit d'usufruit ou d'occupation en faveur de Mme Harrison Williams & Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christina Rich, femme de Harrison Williams.

2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Julie et Cypress, désigné par le No 13 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

—AUSSI—

A la même heure et au même endroit, il sera vendu UN AUTRE INTÉRÊT D'UN QUART indivise dans la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 1.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente pardevant Geo. G. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
3janv—3,10,17,24,31—6fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain nu sur la rue Villeré.

Succession de Mme Joséphine Schmittlauer, épouse d'Adam Hack.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — LUNDI, 11 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 9 décembre 1885, Dossier No. 14,858, pour le compte de la succession de Mme Joséphine Schmittlauer, décédée, épouse d'Adam Hack, il sera vendu—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 33, borné par les rues Villeré, Robertson, St-Louis et Toulouse, mesurant 22 pieds 10 pouces de face à la rue Villeré, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 28 pieds; étant la partie du fond du lot original No 1 formant l'encoignure des rues St-Louis et Villeré, et mesurant 28 pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur sur la rue Villeré de 34 pieds 10 pouces, conformément à un plan de Pilié et De Pouilly, voyers, annexé à un acte de Jacques Estoup à Adam Hack, passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 20 novembre 1865.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1885.
11déc—11 20 27 jan3 10

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété commerciale de choix dans le Deuxième District, No 38 rue Chartres, entre Douane et Bienville.

144 Actions du N. O. City & Lake R. R.
133 Actions du N. O. Gaslight Co.
150 Actions du Home Insurance Co.
40 Actions du N. O. Insurance Co.

Succession de Bertrand Sestia.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 13,838.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MARDI, le 9 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 5 janvier 1886, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Levée, mesurant vingt-sept (27) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de soixante-dix-sept (77) pieds cinq (5) pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en briques solidement bâti, ayant trois étages, maintenant occupé par F. Meunier comme magasin de modes en gros et portant le numéro municipal 38, rue Chartres.

Et le même jour même heure et mêmes lieux, il sera aussi vendu:
144 Actions du fonds capital du New Orleans City and Lake R. R. Co.
133 Actions du fonds capital du New Orleans Gas-light Co.
150 Actions du fonds capital du Home Insurance Co.
40 Actions du fonds capital du New Orleans Insurance Co.

Conditions—Pour la propriété, comptant en passant le titre. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et pour les actions, comptant avant le transfert. 6jan—6,16,23,30 fév5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District,

Sur la rue St. André, entre Laurel et Constance.

Succession de Belinda Norton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D"—No 15,055.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale.—SAMEDI, 23 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 21 décembre 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, Ste-Marie, Laurel et Constance et mesurant, plus ou moins, 22 pieds 2 pouces de face à la rue St-André sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
23déc—23,26—2,9,16,23 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le deuxième District, à l'encoignure des rues Broad et Bienville—Succession de Philippe Scheib.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 15,643.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 29 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Broad et White, formant l'encoignure des rues Broad et Bienville, et mesurant 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Broad de 108 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, et aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 jan—2 2 16 23 30 fév 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du salon de barbe, meubles de maison, effets, etc.

Succession de Philippe Scheib.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No 15,643.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—JEUDI, 14 janvier 1886, à 11 heures A. M., au local coin des rues Broad et Bienville en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 29 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le contenu du salon de barbe, meubles de maison et effets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions comptant sur les lieux.
3 janv. 3, 9, 14.

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul Propriétaire et Fabricant.

ELIXIR ALIMENTAIRE

DE

DUCRO.

Son principe, la viande pure, est scientifiquement combiné avec des substances médicales qui lui donnent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et donne la force de se débarrasser de ces maladies malignes. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, aussi pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.
1er mai—1 an—V

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt indivis d'une moitié de l'habitation "Saint Eloi," dans la paroisse Terrebonne, Lne.

Gidière, Day & Cie. vs Leurs Créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, et signé à la date du 4 janvier 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite: savoir—

Une moitié indivise de l'intérêt dans la propriété connue sous le nom de Saint-Eloi Plantation, située dans la paroisse Terrebonne, décrite de la façon suivante:

Un certain morceau de terre dans la paroisse Terrebonne, Lne. ou se trouve une sucrerie s'étendant sur les deux côtés du bayou Dularge, à environ 12 milles au-dessous du village de Houma et mesurant, plus ou moins, 55 arpents de façade sur la rive droite, s'étendant le long du dit bayou Dularge, borné au-dessus par une terre de Theriot & Champagne, et mesurant 17 arpents, plus ou moins, de façade sur la rive gauche, descendant ledit bayou Dularge, borné au-dessus par la terre de Theriot & Champagne, et au-dessous par des terres de H. St Martin et l'église catholique; mesurant en tout 3,787 44/100 acres, plus ou moins, en superficie, le tout dans ladite paroisse et dans le district Sud-Est; à l'ouest du fleuve Mississippi—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, moulin, pompes, machines, et tout ce qui y appartient, moulin, animaux, mulets, charrettes, wagons, instruments aratoires, et ustensiles de fermier qui servent à la culture de ladite habitation et qui y appartiennent et en font partie.

Sur les lieux il y a 36 mulets, 6 wagons, 7 charrettes, environ 30 charrues et un complément d'instruments aratoires; près de 30 bâtisses, comprenant la maison résidence principale, celle de l'économe, celles des ouvriers et environ 360 acres de terre en culture.

La récolte de cette saison a été d'environ 310 boucauts; et afin de garder la terre en bonnes conditions pour la récolte de l'année présente, que et également et les items de toute dépense propre et légitime qui seront gardés.

Conditions—Comptant; et l'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de l'adjudication son pro rata de toutes les dépenses encourues pour la continuation de l'exploitation de ladite habitation à partir du 1er janvier 1886; il assumera également le paiement pro rata de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1886, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6janv—6 16 23 30 31 fév 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages, No. 438 rue Baronne, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de James P. Hagan.

No. 1,687—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 décembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe, désigné comme lot No. 3 et mesurant 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage en commun avec les autres lots d'une allée dans le fond, de 5 pieds 9 pouces et 3 lignes ouvrant sur la rue Euterpe.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages retirée de la rue avec galerie de façade et de côté connue comme No. 438 rue Baronne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilège de vendeur sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de garantie, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les améliorations assurées pour le montant des billets et la police transférée au porteur. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1886 et de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.
6jan—6 16 23 30—6 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété McDonoghville.

Succession de A. J. Gomila.

No 15,196—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17, rue Carondelet. — SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 décembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre à McDonoghville ou Freetown, dans l'îlet No 15, borné par les rues Adams, Washington, Copernicus et Perry, désignés comme lots Nos 9 et 10 du dit îlet, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur 150 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
27déc—27 jan9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt dans Abita Springs, (Sources Abita).

Dans l'affaire de Gidière Day & Co. vs leurs créanciers.

No 13,506. Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, et signé le 2 novembre 1885, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le sixième d'un intérêt indivis dans certaines terres et améliorations dans la paroisse de St-Tammany dans cet Etat, sur une partie desquelles terres, se trouvent les "Abita Springs" (Sources Abita). Référence pour tout les détails, soit comme suit:

1. 519 43/100 acres dans T. 5 et 7 S. R. 11 et 12 E., acquis par Gidière et autres de A. Bohn, d'après un acte pardevant A. Hénou jr., notaire, le 19 mai 1881.

2. 371 72/100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 12 E., acquis par le dit Gidière et autres de R. W. Simpson, d'après un acte pardevant le même notaire et portant la même date que ci-dessus.

Conditions—Comptant et l'acheteur assumera le paiement au-dessus du montant de son enchère de toutes les taxes sur les dites terres, dues et exigibles pour l'année 1885.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.
13 déc—15, 16, 26—janv 2, 9, 16.

PAR MACON, PAUL & ROBSONIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage.

Dans l'affaire du mineur Samuel Bell.

No 15,157—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge, en date du 2 décembre 1885 il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Peters sur une profondeur de 110 pieds, îlet borné par les rues Octavia, Greene et St. George.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant R. Tanneret, notaire aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1886 seront assumées par l'acquéreur.
2janv—2,9,16,23,30—6fév.

ADMONITION.

George Godfrey et als. vs. Mary et Emmy Godfrey et als.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, No 14,324—Division B, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et Patrick Mealy, demandant une admonition.

A tous ceux que cela concerne:

Attendu que Ferdinand Goldsmith et Patrick Mealy ont acheté à l'enchère publique faite par George G. Friedrichs, encanteur, dûment commissionné pour cette paroisse, le 22me jour d'août 1885, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1885 et signé le 22 juin 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B de cette cour, dans l'affaire ci-dessus, le dit jugement étant pour un partage, la propriété décrite ci-dessous et ayant demandé à la cour une admonition ou un avertissement, conformément à la loi et les sections 2370 à 2380 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane de 1870:

Conséquemment toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont prévenues qu'elles sont citées et qu'avis leur est donné au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans de faire valoir tout droit, titre ou réclamation qu'elles pourraient avoir dans la propriété décrite ci-dessous, en conséquence de toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour, d'après lequel celui-ci a été rendu, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou l'avis, dans les conditions ou dans la vente, ou toute autre défectuosité quelconque, de faire valoir dans les trente jours du jour que cet avis a été inséré dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Qu'à la dite vente de la propriété décrite ci-dessous, Ferdinand Goldsmith est devenu l'acquéreur du premier lot pour le prix et la somme de dix-huit cents piastres, et Patrick Mealy, l'acquéreur du second lot pour le prix et la somme de treize cent vingt-cinq piastres.

Description de la propriété achetée par Ferdinand Goldsmith, d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, daté le 2 octobre 1885.

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades (actuellement St. Charles) et Prytanée, le dit lot ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds de face à la rue Melpomène, sur cent cinquante-deux pieds de profondeur de cent cinquante-deux pieds, étant de forme, désigné comme le No. 7, d'après un plan par J. Pilié, daté le 29 décembre 1841; avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots. Etant la même propriété acquise par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte pardevant Théo. Seghers, ex-notaire en cette ville.

Description de la propriété acquise par Patrick Mealy d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, le 14 octobre 1885:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant trente pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur de cent vingt pieds (mesure française) entre lignes parallèles; le dit lot est désigné comme le lot No 1, d'après un plan annexé à un acte de partage entre Frances Truxillo et Rosalie Truxillo, femme de Wm Godfrey, pardevant Hubert J. Her, notaire, le 9 mars 1851.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON,
Juge.
Pour copie conforme:
JULES VIENNE Député-Greffier.
19 déc—1fpsem—1mois

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District.

Rue du Bassin, entre les rues Julie et Girod

Rue Girod, entre les rues du Bassin et Franklin.

Succession de L. C. Shaw et de E. H. Shaw. No. 11,017—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale, SAMEDI, 16 janvier, 1886, à midi, à l'enchère publique, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un acte de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date de 7 décembre 1885, pour le compte de susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certains terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Bassin (anciennement St. John), Franklin (anciennement St-Pierre), Girod et Julie, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan particulier fait par E. Voiquin, voyer, en date du 12 novembre 1832 et déposé dans le bureau d'Antoine Ducatel, notaire en cette ville, le dit plan No 2 ... dans le plan No 2 commençant ... ensemble chacun 25 pieds de façade au pied ... rue du Bassin, ... limite inférieure, et les profondeurs suivantes:

Le terrain No 1, 128 pieds 6 pouces et 5 lignes d'un côté, 128 pieds, 6 pouces, 6 lignes de l'autre côté qui le sépare du terrain No 2; et le terrain No 2 mesure 128 pieds, 6 pouces, 6 lignes sur la dite ligne, divisant les dits terrains, et 128 pieds 7 pouces de l'autre côté, acquis par feu Louis C. Shaw à une vente faite par Norbert Soulé, conformément à un acte passé pardevant Thomas Jefferson Beck, notaire en cette ville, sous la date du 27 février 1836.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Julie, St Jean, actuellement Bassin et St Pierre actuellement Franklin et désignés comme lots Nos 40 et 41, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur, daté le 26 janvier 1832 et déposé dans le bureau de Felix de Armas récemment notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquis par feu Lewis C. Shaw, en un achat de Joseph M. Howell, conformément à un acte pardevant George Barnstable, dernièrement notaire en cette ville, en date du 5 janvier 1856.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en échéances égales en billets à 1 et 2 ans portant intérêt à raison de 8 p. 100 à partir de la date à l'ordre des acquéreurs, et endossés par eux avec les clauses usuelles de 5 p. 100 de frais d'avocat en cas de procès ainsi que l'assurance. Le tout garanti par privilège du vendeur et par hypothèque sur la propriété vendue.

Actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaires, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12, 19, 26—Janvier 2, 9, 16

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, outils de charpentiers.

Montre, Chaîne, etc.

Dans l'affaire du mineur Samuel Bell.

No 15,157—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 14 janvier 1886, à 11 heures A. M., au No 308 de la rue Royale en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 décembre 1885 il sera vendu à l'encan, un lot de meubles et objets pour maison, outils de charpentiers, montre, etc.
Conditions—Comptant.
2janv—2, 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées dans le Premier et le Quatrième District.

Magnifique emplacement de commerce, coin des rues Deuxième et St-Denis.

Propriété à deux corps de logis de valeur, rue Deuxième, près du marché de la rue Deuxième.

Joli cottage en bois avec deux corps de logis, rue St-Denis, entre les rues Première et Deuxième.

Maison en bois rue Claiborne, près de la rue Clio.

Succession de Mary Short.

No. 4,169—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 30 janvier 1886, à 12 M. à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un jugement rendu le 11 décembre 1885 et signé le 17 décembre 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, il sera vendu à l'encan:

1° Ce magnifique emplacement situé au coin des rues Deuxième et St Denis, dans l'îlet borné par les rues Tonstone et Dryades, comprenant une grocerie établie depuis longtemps. Ce lot mesure 26 pieds de face à la rue Deuxième sur 112 pieds ... à la rue St Denis. Le tout d'après un plan de A. Hohn, arpenteur, daté le 26 mai 1882 et déposé dans le bureau de ...

2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St Denis, mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en la maison en bois, double, à un étage bien arrangée, connue comme les Nos 358 et 360 rue Deuxième, occupée depuis ... par M. ... et l'autre côté ... un magasin de ... faïence et de marchandise ... près du marché de la rue Deuxième, les églises, etc.

3° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St Denis et Dryades, étant l'îlet 139 du faubourg Livaudais et désigné comme le lot No 8 d'après un plan de Mashausen du 10 septembre 1881, déposé dans le bureau de L. Bernard, ex-notaire en cette ville, et mesurant 30 pieds de face à la rue St Denis sur 125 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, double, à un étage, bien arrangé, connu comme les Nos 630 et 632 rue St Denis, une cuisine en bois à un étage avec ... un ... etc.

4° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Claiborne, Mattison, actuellement Willow, la dite portion de terre mesurant 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Claiborne, sur 122 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur. Le dit lot est composé de partie de la portion désigné par le No 11 du Plan No 21 d'après un plan dressé par H. J. Phelps, arpenteur, daté le 16 février 1834 et déposé dans les bureaux de J. Kelly, notaire en cette ville, et du lot No 12 du plan dressé par Gérard & Castanedo, daté le 28 avril 1851, déposé dans le bureau de ... ex-notaire R. J. Kerr. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, bâtisse dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans de crédit en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date, jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque et droits du vendeur. Le 5 pour cent frais d'avocat et autres clauses usuelles. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Les taxes dues et exigibles en 1886 doivent être assumées par l'acquéreur. Dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
déc25—jan2,9,16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains propres pour y bâtir une maison.

Pour effectuer un partage.

Dans l'affaire de Manuel D. Gonzales vs. Mme Caroline Prats et als.

No 15,975—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 30 novembre 1885 et signé le 5 décembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues St Mary, Prytania, St Andrew et Coliseum. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur les profondeurs suivantes: Le lot No 1 de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes sur un côté et 116 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté qui le divise du lot No 2; le lot No 2, de 116 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No 1 et 115 pieds 11 pouces et 6 lignes sur l'autre côté. Ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.
9 déc—9,19,26—janv 2 9

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Maison cottage double.
No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de Wm. H. Lewis, Jr., vs. F. M. Kerr, tuteur et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,107.

—A l'enchère publique—

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 décembre 1885 et signé le 18 décembre 1885 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 15,107, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 25 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1829, et mesurant d'après ledit acte, 55 pieds 10 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 181 pieds 3 1/2 pouces sur une ligne le séparant du faubourg Saulet et 74 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, ligne le séparant des lots 14 et 15 sur ledit plan.

Et conformément à un plan récent fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure (mesure américaine) 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Calliope, et 191 pieds 10 pouces sur l'autre ligne de côté le plus près à la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins. Le dit plan daté le 28 décembre 1885 et est maintenant exposé sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.

Conditions—Comptant en monnaie des Etats-Unis.

10 00 comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Zacharie Spearing, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 déc—3,10,17,24,30 janv